

Méthode intuitive : 3me article

Autor(en): **Horner, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **4 (1875)**

Heft 12

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039812>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1^{er} de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements au Directeur de l'imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *Méthode intuitive ou leçons de choses (troisième article).* — *Les dettes de l'Etat de Fribourg (suite).* — *Après le service militaire de Lucerne.* — *Partie pratique. Enseignement de l'orthographe (suite et fin).* — *Correspondances.* — *Intérêts de la Société.*

MÉTHODE INTUITIVE

(3^{me} article.)

La méthode intuitive consiste à soumettre les choses à l'examen direct des organes des sens. Par les sens, par la vue surtout, les qualités des objets vont frapper, remuer et stimuler les facultés de l'âme. En dehors des clartés de cette méthode, pourrait-on jamais initier le petit enfant aux secrets du langage? Qui ne sait que les mots dont se compose une langue, ne sont que les signes conventionnels des idées? Ainsi, le mot *encrier* a-t-il le moindre rapport intrinsèque avec ce qu'il représente? Comment ferons-nous donc saisir à l'enfant le sens du mot *encrier*? Il n'existe qu'un intermédiaire entre ma parole et l'intelligence de mon élève; je n'ai qu'un moyen de me faire comprendre, c'est de lui montrer l'objet en question, et de lui en donner ainsi l'idée, puis de le nommer en lui enseignant le terme conventionnel admis par l'usage. Les choses vues, observées, étudiées dans leur nature et dans leurs propriétés, voilà les interprètes les plus simples, les plus naturels, les plus fideles et les plus savants de nos idées et de notre langage, lorsque nous nous adressons au premier âge.

Mais il ne suffit pas que l'enfant acquière des idées, que son

intelligence s'ouvre aux mille impressions qui se pressent à la porte de ses sens, pour les examiner, les analyser, les conserver et en faire son profit ; il ne suffit pas non plus qu'il connaisse les signes parlés qui servent à représenter ses idées, le sens des termes reçus et la valeur d'une phrase. Il faut, en outre, qu'il soit à même d'exprimer ses propres idées, de se faire comprendre à ceux qui l'entourent et de leur communiquer ses impressions et ses pensées. Tel est le second but à atteindre dans l'emploi de la méthode intuitive.

A cet effet, le maître aura soin de faire exprimer par l'enfant les idées diverses qui jaillissent de l'observation des choses. La gradation à suivre dans cette partie est toute tracée par le caractère des exercices. La parole n'étant que le complément et la représentation des idées, il faut qu'elle accompagne et suive l'idée dans son développement et dans son extension.

Bien que le maître doive, autant que possible, ne se servir que de phrases complètes dans ses leçons de choses, cependant il ne saurait, tout d'abord, exiger le réciproque de la part de son élève.

Il se contentera, en conséquence, de demander le mot, le terme propre à rendre une idée donnée. Après une série d'exercices sur la dénomination des noms, il passera aux qualités des objets. Mais qu'on le remarque bien, ces deux sortes d'exercices peuvent avoir lieu simultanément, car il sera plus aisé souvent pour l'enfant d'indiquer les qualités saillantes d'un objet usuel que de nommer les choses qui lui sont moins familières. Les degrés qui se superposent et se succèdent en théorie se franchissent quelquefois, dans la pratique, d'une seule et même enjambée.

Les réponses par *oui*, par *non*, ne doivent pas être acceptées : exigeons que l'élève répète la question dans la réponse. Si je demande : « Quand les feuilles se détachent-elles des arbres ? » je ne me contenterai pas de cette réponse : « A la fin de l'automne » ; mais je veux que l'on dise : « Les feuilles se détachent des arbres, etc. »

Tous les termes impropres, les tournures défectueuses seront corrigés sur le champ, mais sans réprimande, de crainte que l'enfant n'ose plus vous parler, vous interroger et vous exposer ses difficultés. Contentez-vous de refaire la phrase fautive en obligeant l'élève à la répéter. Lorsque vos enfants se trouveront en présence d'un terme nouveau, d'une phrase difficile à prononcer, on la syllabera lentement, et tout le cours la redira simulta-

nément à haute et intelligible voix. Evitons pourtant de trop insister sur ces exercices oraux. Si les efforts qu'ils nécessitent devaient fatiguer les esprits, les paralyser, les arrêter dans leur essor et dans leur curiosité, nous passerions outre sur les incorrections de langage, dès que nous verrions poindre le dégoût.

Aux exercices oraux, nous ajouterons des exercices écrits. Dès que les élèves sauront écrire quelque peu, ils seront astreints à reproduire sur leur ardoise ou leur cahier les exercices oraux, en les rendant toutefois plus succincts. Comme la parole est d'un usage beaucoup plus fréquent, dans la vie, que l'écriture, attachons-nous, avant tout, à leur apprendre à bien parler, et ne multiplions pas les leçons écrites au préjudice des exercices de vive voix.

Les leçons de choses fourniront ainsi d'excellents sujets de composition. Les instituteurs éprouvent parfois quelque difficulté à trouver des thèmes variés, simples, naturels et intéressants; nous croyons donc leur être utile en indiquant une série bien graduée de devoirs écrits que l'on pourra donner aux enfants après les avoir préparés de vive voix ou au tableau noir, s'il en est besoin.

Nous n'indiquerons ici que des exercices de perception :

1° Désigner les objets que vous voyez dans la classe, dans l'église, dans le jardin, dans la chambre, dans la cuisine, dans l'étable, dans le chalet, aux champs, dans la plaine, sur la montagne, dans la ville, etc., etc.

2° Indiquer les couleurs de ces objets, leurs formes, leurs dimensions, leur utilité, leur usage et leurs qualités spéciales, telles que l'odeur, la saveur, le poids, la température, leur transformation, etc.

3° Enumérez les éléments dont ces objets se composent. Quelles sont les diverses parties du mobilier d'une chambre, d'une église, d'une école (chaise, table, autel, etc.)? De quoi se compose l'homme, l'animal, les principales espèces d'animaux, la plante, les diverses familles de végétaux et le minéral?

4° Quelle est la matière première des choses, des maisons, par exemple, des outils, des vêtements, etc.

5° Quels sont les causes, les auteurs des objets, et les outils qui ont servi à leur confection? Ainsi, qui fait les diverses parties de la maison, de la fenêtre, du vêtement, d'une montre, et avec quels outils?

6° Désigner tous les objets en bois, en fer, en pierre, que vous voyez dans la classe, dans l'atelier, dans l'église, etc.; ou bien ceux qui sont ronds, ou blancs, ou combustibles, ou solubles dans l'eau, etc.; ou bien ceux qui sont faits par le menuisier, le serrurier, le maçon, etc.

Au lieu de demander une simple série de noms, on pourra leur faire construire peu à peu de petites phrases avec ou sans adjectifs. Après une leçon de choses faite avec méthode, rien de plus aisé que de courtes descriptions.

En montrant une rose à l'élève, je lui demande à quel règne elle appartient, quelle en est la couleur, la forme, les parties, le parfum, l'usage, etc. A mesure que l'enfant répondra à mes questions, j'écrirai au tableau noir :

« La rose est une belle fleur du jardin, de couleur rosée, d'une forme régulière et d'un parfum propre. Elle se compose d'un pédoncule hérissé d'épines, de feuilles luisantes et de pétales arrondis. Elle sert à flatter l'odorat par son parfum et à charmer les yeux par son éclat. »

Les élèves auront pour tâche de reproduire cet exercice par écrit. Chacun comprendra l'avantage de ces descriptions faites, une première fois, par les enfants eux-mêmes, en ayant sous les yeux l'objet à décrire. L'exactitude des termes, la propriété des mots, la justesse des comparaisons, la suite et l'ordre des idées donneront à ces descriptions une supériorité incontestable sur ces produits faux pour le fond, fantaisistes et creux pour la forme, que les enfants sont trop souvent condamnés à tirer de leur imagination.

Habituer l'élève à observer, à analyser, à n'accepter que des idées claires, nettes, exactes et complètes, puis à les exprimer au moyen des termes propres; lui apprendre à ne dire que le vrai et à le bien dire; l'accoutumer à mettre de l'ordre, de la suite, de la variété dans ses compositions orales et écrites : voilà les résultats assurés aux parents et aux instituteurs qui ont l'intelligence de cette méthode et qui sauront en user.

Avec les exercices de style, on fera marcher de pair la grammaire. Pourquoi séparerions-nous l'orthographe de la composition? Ces deux branches sont inséparablement unies. Ce sera le plus sûr moyen de rendre moins aride l'étude de la lexicologie.

La marche à suivre dans cette nouvelle branche ne saurait être l'objet de la moindre hésitation. Ainsi, l'étude du substantif, de la

distinction des genres, des nombres, de la formation du pluriel, accompagnera les devoirs oraux et écrits sur la dénomination des objets. L'observation des qualités des objets aura pour complément les règles grammaticales sur l'adjectif. Sans définition apprise par cœur, sans étude théorique, sans manuel, sans aucun effort pénible, l'enfant parcourra ainsi les principales parties de la grammaire, et il comprendra d'autant mieux la portée et la valeur des règles, la distinction des genres et des nombres, par exemple, que toutes ces notions auront pour base et pour point de départ la nature même des objets.

Nous rendrons ainsi à la grammaire la place que lui assigne son objet; nous en ferons, non plus une branche distincte, en quelque sorte, de ce qui constitue la base de la langue, mais elle en deviendra l'auxiliaire et le complément.

La routine a fait de la langue, de l'idée même, une conséquence de la grammaire. Nous voudrions faire de la grammaire une conséquence de la langue et rien de plus.

R. HORNER.

LES DETTES DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

CHAPITRE IV

EMPRUNT HYPOTHÉQUÉ SUR LE GENÈVE-VERSOIX.

La compagnie d'Oron, pour être à même de résister efficacement à l'hostilité de la compagnie de l'Ouest-Suisse, avait acheté du Lyon-Genève, par traité en date du 16 avril 1858, le tronçon de Genève à Versoix et l'enclave de Céligny. Cet achat était représenté par 20,000 obligations émises au cours de 270 fr., remboursables à 500 fr., et produisant un intérêt annuel de 15 fr. Le rachat des lignes appartenant à la compagnie d'Oron, par l'État de Fribourg, transmit au dit État cette dette avec le service des intérêts et de l'amortissement.

La situation fut régularisée par un traité conclu à Paris, le 20 janvier 1864, entre l'État de Fribourg et la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. Fribourg s'obligeait à payer les semestres de l'annuité à leur échéance, dès le 1^{er} juillet 1864. Quant aux semestres arriérés, ainsi que pour les traites de la compagnie d'Oron demeurées impayées entre les mains de la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, il y avait lieu d'en faire un décompte spécial